



Avis d'Appel d'Offres

**FOURNITURE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET PRODUITS MEDICAUX POUR LE COMPTE
DU PROJET PALUDISME DE SANRU ASBL**

**DU PROJET FONDS MONDIAL NMF, VOLET MALARIA
GERE PAR LE PRINCIPAL RECIPIENDAIRE SANRU ASBL
EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT

DAOI N° 008/SANRU/FM/NMF-M/2015

Date de publication : 28 décembre 2015

Fourniture des produits pharmaceutiques et produits médicaux pour le compte du projet paludisme de Sanru asbl

- 1. LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)** a obtenu un financement du Fonds Mondial dans le cadre du Nouveau Modèle de Financement (NMF). SANRU ASBL a été désigné comme Principal Récipiendaire (PR) pour la mise en œuvre d'une partie des activités de lutte contre la malaria à travers notamment :
 - L'approvisionnement des structures de santé en Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide à Longue Durée ;
 - L'approvisionnement des structures de santé en médicaments de lutte contre la malaria ;
 - L'acquisition de divers produits non médicaux (matériel roulant, informatique, ...).
- 2.** Conformément à la proposition de la RDC acceptée et financée par le Fonds Mondial sous le numéro : 628 et le nom : COD-M-SANRU se propose d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements autorisés au titre du marché de produits pharmaceutiques et produits médicaux.
- 3.** Le présent appel d'offres fait également fonction de procédure de présélection des fournisseurs agréés par SANRU ASBL. L'agrément technique des candidats pourra donc valoir pour tous les marchés relatifs au présent appel d'Offres durant les dix-huit premiers mois du Nouveau Modèle de Financement (NMF).
- 4.** Les marchés passés seront des marchés à bons de commande à prix unitaire, portant sur la fourniture des articles et quantités indiqués dans le dossier d'appel d'offres.

SANRU ASBL invite ainsi, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les candidats dont les produits sont **pré qualifiés par l'OMS (<http://apps.who.int/prequal/>)** ou **autorisés par une Autorité de Réglementation des Médicaments Rigoureuse (SRA – donc fabriqués pour la mise en marché dans l'Union européenne, au Japon ou aux États-Unis)** ou **recommandés pour utilisation par un Comité Expert d'Examen (ERP)**¹ à **présenter une offre sous pli fermé cacheté pour la fourniture de médicaments, de consommables médicaux, de réactifs de laboratoires et de petits matériels.**

¹Conformément à la politique d'assurance qualité du Fonds Mondial, seules les autorités nationales de réglementation pharmaceutique qui sont membres ou observateurs ou associés de la Conférence internationale sur l'harmonisation des normes techniques pour inscription des produits pharmaceutiques à usage humain (ICH) sont considérées comme Autorité de Régulation Rigoureuse (SRA) des produits pharmaceutiques du 1^{er} juillet 2009. Pour plus de détails sur l'ICH, s'il vous plaît regardez www.ich.org. S'il vous plaît trouver ci-dessous la liste des pays qui en sont membres, observateurs et associés de l'ICH.

Outre les exigences ci-haut énumérées, les produits à fournir doivent être couverts, avant leur livraison, par une Autorisation de Mise sur le Marché en République Démocratique du Congo, RDC.

5. Pour le présent appel d'offres, ces médicaments, consommables médicaux, et petits matériels sont repartis de la manière suivante:

I. Produits pharmaceutiques :

Lot 1 : Paracétamol, 500 mg, Tab, Vrac, 1000/Boîte.

II. Produits médicaux

Lot 2 : 1) Moustiquaires Imprégnées d'Insecticides à Longue durée d'Action :
180 160 x 150 cm (Lo x La x H), milieu rural ;
2) Moustiquaires Imprégnées d'Insecticides à Longue durée d'Action :
190 x 180 x 180 cm (Lo x La x H), milieu urbain ;

Lot 3 : Seringue 10 ml avec aiguille 21 G x 1,5''.

Lot 4 : Réceptacle de 15 litres en carton pour seringues (référence : WHO/PQS/E10/SB01.1).

Lot 5 : Test de Diagnostic Rapide Paludisme.

Les soumissionnaires peuvent soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

Les soumissionnaires sont informés qu'à l'expédition maritime, les conteneurs transportant les produits pharmaceutiques seront munis d' « USB Temperature recorder ».

Le fournisseur sera appelé à choisir son transitaire parmi ceux figurant sur la liste à fournir par SANRU ASBL lors de la notification d'attribution des marchés.

6. Le Dossier d'appel d'offres complet en français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés par demande écrite à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de cent (100) dollars américains.

Le paiement sera effectué soit par virement bancaire en faveur de SANRU ASBL au compte n° 0240001631302/USD auprès de la Standard Bank RDC SARL, 12, Avenue de la Mongala, Kinshasa/Gombe, République Démocratique du Congo, code swift SBICCDKX, soit par chèque barré et certifié à l'ordre de SANRU ASBL, ou encore en espèces déposées à la caisse de SANRU ASBL, contre reçu .

Le Dossier d'appel d'offre sera envoyé, contre présentation de la preuve de paiement, par courrier électronique. Une version papier (tenant lieu de version officielle faisant foi) sera également remise à ceux qui se présenteront à l'adresse ci-dessous sept (7) jours suivant l'envoi de la version électronique. En cas d'expédition sollicitée du Dossier d'Appel d'Offres, les frais y relatifs seront à charge du soumissionnaire.

MEMBRES:

- L'Union européenne : États membres (Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie République slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Pays-Bas et Royaume-Uni) ;
- Japon ;
- États-Unis ;
- Australie.

7. Les offres seront accompagnées de la garantie de l'offre (modèle annexé au DAO), devant rester valide vingt-huit (28) jours après l'expiration de la validité de l'offre, dont les montants se présentent comme suit :

Produits pharmaceutiques :

Lot 1 : USD 26 307,00 (Dollars Américains Vingt-six mille trois cent sept) ;

Produits médicaux

Lot 2 : USD 327 400,00 (Dollars Américains Trois cent vingt-sept mille quatre cents) ;

Lot 3 : USD 6 509,00 (Dollars Américains six mille cinq cent neuf) ;

Lot 4 : USD 4 355,00 (Dollars Américains Quatre mille trois cent cinquante-cinq) ;

Lot 5 : USD 31 635,00 (Dollars Américains trente un mille six cent trente-cinq).

SANRU ASBL vérifiera les garanties présentées par les soumissionnaires. Les offres des soumissionnaires ayant présenté des fausses garanties (de soumission et de bonne exécution) seront rejetées.

8. Les offres seront obligatoirement accompagnées soit d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) de la République Démocratique du Congo en cours de validité, soit d'une demande d'obtention ou de renouvellement de celle-ci.

A l'issue de l'analyse des offres, le marché sera attribué aux soumissionnaires disposant d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) en République Démocratique du Congo en cours de validité. En l'absence d'un détenteur d'AMM après analyse d'un lot, le marché sera attribué au détenteur dont l'offre sera évaluée la moins disante et disposant d'un accusé de réception, en bonne et due forme, d'une demande d'obtention ou de renouvellement de ladite autorisation. Dans ce dernier cas, l'adjudicataire déposera obligatoirement l'Autorisation de Mise sur le Marché du lot gagné deux (2) mois avant la date de livraison fixée par le présent Dossier d'appel d'offres sous peine d'être remplacé par le soumissionnaire classé deuxième sur la shortlist.

9. Les soumissions devront être déposées à l'adresse ci-dessous avant ou au plus tard le 11 février 2016 à 11 H 00' précises du matin (heure locale de Kinshasa). Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais, celles contenant des produits non pré-qualifiés par l'OMS, celles non accompagnées de l'AMM ou de la demande de son obtention/renouvellement, ainsi que celles non accompagnées des échantillons et de garanties de soumission seront rejetées.
10. L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission des Marchés de SANRU ASBL élargie aux acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la subvention, en séance publique en présence des représentants des fournisseurs qui souhaitent y assister, dans les locaux de SANRU ASBL, le 11 février 2016 à 11 H 30' précises (heure locale de Kinshasa).

Les candidats sont informés que la Commission d'ouverture des plis tiendra compte de l'ordre de classement des documents, édicté par l'alinéa 10.2.2 du Règlement Particulier du présent Dossier d'Appel d'Offres.

11. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction Nationale de SANRU ASBL, et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous à partir du 30 décembre 2015, de 09 à 15 heures (heures locales de Kinshasa).

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

SOINS DE SANTE PRIMAIRES EN MILIEU RURAL (SANRU ASBL)

Adresse physique: 76, Avenue de la Justice, Kinshasa/Gombe

République Démocratique du Congo

Tél. : (+243) 971019124

Email: procurement@sanru.org
Site Web: www.sanru.cd

Fait à Kinshasa, le 28 décembre 2015

Dr. NGOMA MIEZI KINTAUDI, MPH, Ph.D.
Directeur Exécutif